



Diffamation dans le cadre d'un processus de recrutement

Par **martine_old**, le **14/05/2007** à **10:21**

bonjour,

Après une entretien pour un poste d'enseignant dans une école internationale , un membre de la commission de recrutement, m'a informé qu'une des enseignants avait vivement conseillé le directeur de ne pas me recruter car j'étais une "grosse faignante"

Le directeur avant l'entretien a partagé cette information avec tous les membres de la commission.

La personne coupable de diffamation ne me connaît pas, sinon de vue.

Les faits se déroulent dans un pays d'Afrique francophone, l'école est reconnue par le système français, et toutes les personnes impliquées sont de nationalité française

Comment pourrais-je entamer une procédure, je porte plainte à l'ambassade, au consulat?

merci d'avance

merci Christelle pour la rapidité de la réponse
le pays est le Cameroun et j'aurais deux témoins

Par **Christelle_old**, le **14/05/2007** à **13:49**

Bonjour,

Sans connaître le pays en question je ne peux pas vous donner de réponse précise car chacun possède un système qui lui est propre. Cependant il apparait que la juridiction compétente soit vraisemblablement celle du pays où se situe l'école.

Une procédure pour diffamation est possible. Mais vous vous heurter au problème de la preuve. Avez-vous des preuves matérielles ou des témoins potentiels ?

Le second problème est la conception de la diffamation. Elle est très stricte en France, mais beaucoup moins ailleurs...

Par **martine_old**, le **14/05/2007** à **17:47**

Christelle,

le Pays est le Cameroun et les témoins potentiels deux